ANNEXES A LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE LA POLICE MUNICIPALE DE VINEUIL ET SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

ANNEXE 1 : REPARTITION DES AGENTS

Pour la commune de VINEUIL :

- Le Brigadier-Chef Principal, Marina MENDES PEREIRA, responsable de la Police Municipale mise en commun,
- Le Brigadier-Chef Principal, Blandine PARTHENAY,
- Le Brigadier-Chef Principal, Damien VIENNE,
- Le Brigadier, Sylvain OLIER.

Pour la commune de SAINT-GERVAIS-LA-FORET :

- Le Brigadier-Chef-Principal, Florence JAULAIN, adjointe de la responsable de la Police Municipale mise en commun,
- Le Brigadier-Chef-Principal, Patrice PASTORELLI.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ANNEXE 2 : LISTE DU MATERIELMIS EN COMMUN

Matériel de la Ville de VINEUIL mis en commun :

- Véhicule sérigraphié Police Municipale Dacia Duster immatriculé ER-462-HG
- Véhicule sérigraphié Police Municipale Peugeot 307 immatriculé 2961SK41
- 2 vélos électriques
- 4 caméras piéton
- Radar préventif mobile (compteur de véhicules)
- Portable Géo Verbalisation Electronique (GVe)
- 6 radios

Matériel de la ville de SAINT-GERVAIS-LA-FORET mis en commun :

- Véhicule sérigraphié Police Municipale Dacia Duster immatriculé ER-901-PS
- Cinémomètre laser Truspeed SE n°TJ006339
- Ethylotest électronique n°6820
- Vélo musculaire
- 2 caméras piéton
- Portable Géo Verbalisation Electronique (GVe)
- 2 radios

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ANNEXE 3 : REPARTITION DES CHARGES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ENTRE LES DEUX COMMUNES

Nature des dépenses	ST GERVAIS	VINEUIL
FONCTIONNEMENT		
Frais de personnel - AGENTS	Imputable à la collectivité employeur	
Frais de personnel – Responsable de police municipale	25 %	75 %
Frais de personnel – responsable adjoint	85 %	15 %
Heures supplémentaires du responsable de police municipale, de son adjoint et des agents	Imputable à la collectivité bénéficiaire	
Formation, stages	Imputable à la collectivité employeur des agents bénéficiaires	
Fournitures de petit équipement	Chaque commune prend en charge la dotation de leur agent	
Vêtements de travail		
Fournitures administratives		
Frais de télécommunications		
Frais d'entretien et d'utilisation des locaux : ménage, électricité, chauffage, réparations…	Imputable à chaque collectivité pour ses propres locaux.	
Assurances	Chaque commune détient et prend en charge une responsabilité civile dans le cadre de ces missions. Chaque commune assure et prend en charge la protection fonctionnelle de leur agent. Chaque commune assure et prend en charge l'assurance de ces biens, équipements mise en commun	
Maintenance, entretien Vidéo Protection	Marché individuel dans chaque commune	
Maintenance, entretien matériels, équipement, véhicule	Imputable à la collectivité propriétaire du bien concerné	
Maintenance logiciels, màj, licences…		
INVESTISSEMENT		
Vidéo Protection	Imputable à la collectivité bénéficiaire	
Achat matériel, équipement…		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025